

PA.8-1
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
Lotissement en 15 lots « LES LAVAGNONS »

COMMUNE DE BREM SUR MER Département de la VENDEE

**MAIRIE
BREM-SUR-MER**
19 DEC. 2018
COURRIER - ARRIVÉE

PROGRAMME DES TRAVAUX

Lotissement réalisé par :



Sommaire :

- 1 – Terrassement/Voirie
- 2 – Assainissement
- 3 – Les Réseaux Divers
- 4 – Répartition des travaux Commune / Lotisseur

PA 08524318C0001
Vu pour être annexé
à mon arrêté en date
du 19 DEC. 2018



SELARL GARCIA-GUYAU
Géomètres Experts
11 Boulevard Arago
85100 LES SABLES D'OLONNE



Les travaux prévus ci-après sont à réaliser dans le cadre de l'aménagement du lotissement « LES LAVAGNONS », situé rue du Calvaire « La Maçonnerie Nord » sur la commune de BREM SUR MER.

1 – TERRASSEMENTS / VOIRIE

1.1 – Documents graphiques :

Les travaux cités ci-après se réfèrent aux plans indiqués ci-dessous :

- Plan de l'Etat Actuel n°PA.3
- Plan de Voirie et Réseaux Divers n°PA.8-2

1.2 – Terrassements :

Nettoyage du terrain et évacuation des végétaux non conservés.

1.3 – Caractéristiques géométriques des voies d'accès :

Voie 1 – voie principale composée de :

- Chaussée en sens unique de largeur 4m
- Trottoir piéton de largeur 1.50m
- Parkings alternants avec des zones d'espaces verts, de largeur mini 2.50m

Voies 2 et 3 – voies secondaires composées de :

- Chaussée à double-sens de largeur mini 5.50m
- Palettes de retournement aux extrémités

1.4 – Constitution de la voirie et espaces communs :

• Terrassements de voirie :

La terre végétale issue des terrassements sera stockée sur le terrain avant d'être utilisée aux différents travaux de finition, notamment en nappage sur les espaces verts et espaces remblayés et sur les lots.

La terre de bonne qualité issue des terrassements sera utilisée et les excédents seront évacués.

• Constitution de voirie

Voies et placettes :

- Couche anti-contaminante : géotextile si nécessaire
- fondations : GNT.a de granulométrie 0/80 sur 30 cm d'épaisseur sur l'ensemble du fond de forme constitué compacté en deux couches.
- Couche de base : GNT.b2 de granulométrie 0/31.5 sur 20cm. d'épaisseur sur l'ensemble de la couche de fondation constituée.
- Couche d'accrochage cloutée.
- Revêtement de superficie : Enrobé noir ou brun BBSG 0/10 sur 5cm

Parkings béton :

- Couche anti-contaminante : géotextile si nécessaire
- fondations : GNT.a de granulométrie 0/80 sur 30 cm d'épaisseur sur l'ensemble du fond de forme constitué compacté en deux couches.
- Couche de base : GNT.b2 de granulométrie 0/31.5 sur 10cm. d'épaisseur sur l'ensemble de la couche de fondation constituée.
- Dalle béton balayé épaisseur 15cm

Liaisons douces :

- Couche anti-contaminante : géotextile si nécessaire
- Couche de base : GNT.b2 de granulométrie 0/31.5 sur 25cm. d'épaisseur sur l'ensemble de la couche de fondation constituée.
- Sablage mécanique épaisseur 5cm

Bandes vertes :

- Terre végétale sur 30cm
- Couche anti-contaminante : géotextile
- Paillage en grave décorative ou écorces sur 10cm
- Plantation de végétaux bas ou rampants

1.5 – Bordures et caniveaux :

• **Caractéristiques des bordures :**

Les bordures et caniveaux seront normalisés. Les éléments préfabriqués seront homologués de classe A, conformément à la norme NFP 98.303. Ils seront posés sur un lit de béton de 15 cm d'épaisseur, dosé à 250kg. CPA norme NFP 15.302 avec épaulement.

• **Types de bordures :**

Selon les cas figurant au Plan de Voirie et Réseaux Divers n°PA.8-2, les caniveaux et bordures seront de type CS1, AC1, CC1 ou CR1, et fondations avec rang de parpaings. Mise en place de plots bois Ø25cm pour protéger les accès aux liaisons douces.

1.6 – Mise en œuvre :

La mise en œuvre et les moyens utilisés pour la réalisation des travaux seront laissés au choix de l'entrepreneur qui sera retenu pour l'exécution de l'aménagement, lequel sera responsable de la qualité et de la conformité des ouvrages réalisés.

La réalisation se fera en une tranche et le phasage des travaux n'est pas défini.

2 – ASSAINISSEMENT :

Les caractéristiques géométriques des réseaux sont données par les documents graphiques, principalement le Plan V.R.D. n°PA.8-2.

La Charte pour la réalisation des ouvrages d'assainissement collectif établie par la Communauté de Commune du Pays de Saint Gilles a été prise en compte dans l'élaboration du projet.

Celle-ci sera signée par le Maître d'Ouvrage et jointe au présent Programme des travaux.

2.1 – Mise en Œuvre :

La mise en œuvre et les moyens utilisés pour la réalisation des travaux seront laissés au choix de l'entrepreneur qui sera retenu pour l'exécution des travaux, lequel sera responsable de la qualité et de la conformité des ouvrages réalisés.

Il est cependant précisé que les travaux de pose des canalisations s'effectueront sous le contrôle de la direction des services techniques et de l'entreprise fermière du réseau et conformément à la législation en vigueur (Article 1-3 des fascicules n°70 du C.C.T.G.).

Les indications ci-après précisent seulement quelques points de l'aménagement à réaliser.

2.2 – Eaux Usées :

• **Généralités :**

Les canalisations et les regards de visite seront disposés conformément aux documents graphiques.

Le collecteur principal, mis en place sous la voirie sera raccordé au réseau existant Rue des Sabelles partie basse.

• **Caractéristiques des collecteurs :**

Les canalisations seront en PVC CR16, classe 34, norme NFP 16.100 et 16.342, de diamètre 200 pour les collecteurs et 125 pour les branchements. Elles seront posées sur lit de sable. Les branchements seront raccordés au collecteur principal par des culottes de raccordement en PVC de type 200/125 avec un angle de 60 ° ou dans les regards.

- **Regards sous chaussée :**

Les regards de la canalisation principale seront en polypropylène de diamètre 1000 norme NF P 16.342, avec tampon fonte classe 400 estampillé EU. Ils devront résister à la rupture à des charges de 30000daK, norme VFP 98.311.

- **Branchements des lots :**

Les branchements pour chacun des lots pénétreront à 1 mètre environ dans la partie privative. Un tabouret à passage direct, de Ø125 avec tampon fonte noté EU, sera mis en place en façade de chaque lot, sur les parties communes.

- **Contrôle qualité :**

- Inspections télévisées du réseau principal mis en place seront réalisées à l'issue des travaux de 1^{ère} phase, et après les travaux de finition.

Un exemplaire papier du rapport d'inspection, accompagné d'un cd-rom, seront fournis avec le plan de récolement.

- Des épreuves d'étanchéité seront réalisées, à la fin de chaque phase de travaux, par un organisme spécialisé indépendant à l'égard de l'entreprise titulaire des travaux d'assainissement. Les résultats seront communiqués en même temps que les plans de récolement.

- Essais de compacité à réaliser sur les tranchées. Deux essais en surface et en profondeur sur chaque tronçon, effectués au gamma-densimètre ou au pénétromètre. A réaliser avant la constitution de chaussée.

2.3 – Eaux Pluviales :

- **Généralités :**

Le projet s'appuie sur le document « Zonage d'Assainissement Pluvial » établi le 21/04/2015 par IRH Ingénieur Conseil pour le compte de la commune, ainsi que sur la réglementation du PLU qui intègre les informations de l'étude nommée ci-dessus.

Le terrain issu des présentes est identifié en secteur de régulation de pluie centennale avec un débit de fuite de 6l/s/ha.

Un système de rétention d'un volume de 270m³ doit être aménagé pour les besoins du lotissement une fois aménagé.

Les canalisations et regards de visite seront disposés conformément aux documents graphiques.

Caractéristiques du projet :

- Un bassin de rétention sera aménagé, dont les caractéristiques figurent sur le plan de Voirie et Réseaux Divers n°8-2. Un ouvrage de régulation sera mis en place en sortie de bassin.
- Les lots et les voies du lotissement seront raccordés au réseau de canalisation à créer dans l'emprise de l'opération.

- **Bassin d'orages et régulation :**

Un bassin d'orages d'un volume de 270m³ sera aménagé en fond des lots 1 et 2, dans l'espace vert EV.1.

La profondeur max en eau sera de 1.35m. Les pentes seront traitées à ¼ et un enrochement couronnera le fond de bassin.

L'ouvrage de régulation sera de type siphonoïde avec vanne murale, paroi de surverse et orifice de 43mm.

- **Caractéristiques des collecteurs :**

Les collecteurs seront en béton centrifugé série 135A ou en PVC CR16, classe 34, de diamètre 300 et plus comme indiqué sur le Plan d'Assainissement et Réseaux Divers n°PA.8-3.

Les eaux de toitures et de ruissellement seront dirigées vers les collecteurs par des branchements de diamètre 160 en PVC type CR16 classe 34.

Les branchements des avaloirs seront réalisés en éléments PVC Ø 200 type CR16 Classe 34.

• **Regards sous chaussée :**

Les regards de la canalisation principale seront en éléments de béton préfabriqués de diamètre 1000 norme NF P 16.342, équipés de tampon fonte type PAMREX Classe 400 estampillé EP. Ils devront résister à la rupture à des charges de 30000daK, norme VFP 98.311.

• **Branchements des lots :**

Les branchements pour chacun des lots pénétreront à 1 mètre environ dans la partie privative. Un tabouret à passage direct de Ø160, avec regard béton et tampon fonte estampillé EP, sera posé sur le domaine public en façades des lots.

• **Contrôle qualité :**

- Inspections télévisées du réseau principal mis en place seront réalisées à l'issue des travaux de 1^{ère} phase, et après les travaux de finition.

Le rapport d'inspection et son cd-rom seront fournis avec le plan de récolement.

- Essais de compacité à réaliser sur les tranchées. Deux essais en surface et en profondeur sur chaque tronçon, effectués au gamma-densimètre ou au pénétromètre. A réaliser avant la constitution de chaussée.

2.4 – Plan de récolement :

Le plan de récolement des réseaux E.U. et E.P. sera dressé par l'entreprise qui réalisera les travaux. Un fichier numérique du plan, au format DWG de préférence, sera fourni au Maître d'œuvre ainsi que 2 exemplaires papier.

Un plan papier sera adressé aux services techniques de la mairie.

3 – LES RESEAUX DIVERS et SERVICES :

Les branchements aux réseaux d'Eau Potable, Electricité Basse Tension et Téléphone seront réalisés en souterrain en tranchée commune de préférence, aux emplacements indiqués sur le Plan de Voirie et Réseaux Divers n°PA.8-2.

3.1 – Eau Potable et défense incendie :

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 1m00 avec sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par le lotisseur à partir de la conduite jusqu'en limite de parcelle sur laquelle sera réalisé un regard PVC destiné à recevoir le compteur des futurs abonnés.

Un poteau incendie sera aménagé à l'intersection de la Voie 2 et de la Rue des Sabelles. Il permettra de sécuriser les lots du lotissement.

L'alimentation en Eau Potable sera réalisée conformément à l'étude du concessionnaire du réseau.

3.2 – Electricité :

Les branchements des lots seront réalisés par le lotisseur à partir de la ligne jusqu'en limite de parcelle.

L'alimentation en électricité sera réalisée suivant l'étude et sous le contrôle d'ENEDIS.

3.3 – Gaz :

Un réseau de gaz Propane est actuellement en cours de déploiement le long de la Rue du Calvaire.

Une extension de réseau ainsi que 15 branchements seront aménagés dans l'emprise du lotissement pour desservir les lots du projet.

Cette réalisation s'effectuera sous la maîtrise de GRDF.

3.4 – Eclairage Public :

La fourniture et la pose de 8 candélabres sont prévues sur la voirie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Lanterne type DYANA 1 peinte RAL 7016 équipée 24 LED 500mA 38W 3650Lm sur mat cylindro-conique acier galvanisé peint, hauteur 5m, l'ensemble peint RAL 7046 (gris anthracite).

L'implantation de ces lampadaires est prévue sur les plans Voirie et Réseaux Divers n°PA.8-2 et Composition n°PA.4.

Les réseaux sera raccordé au réseau public existant Rue des Sabelles.

3.5 – Telecom :

Les branchements des lots seront réalisés par le lotisseur à partir de la ligne jusqu'en limite de parcelle. Le réseau de conduite et les chambres souterraines pour la pose de câbles Telecom ainsi que des boîtes de branchements devront être mis en place en même temps que la voirie, sur les indications fournies par la Direction des Télécommunications.

L'alimentation sera réalisée conformément à l'étude Télécom.

Des fourreaux destinés au passage de réseaux de communication numérique (type fibre) seront également posés.

3.6 – Ordures Ménagères :

Pour les lots 1 à 4, 14 et 15, des espaces de dépôt des ordures ménagères seront aménagés face aux lots 1 et 12.

Pour les autres lots, la collecte s'effectuera au droit de chaque parcelle.

4 – ESPACES VERTS

4.1 - Végétation – Occupation du Sol :

Le terrain présente un sol herbeux. Une haie d'épineux est présente en limite Sud et référencée au PLU comme « Haie à préserver », et quelques arbres sans intérêt majeur dans la partie Nord du terrain qui seront arrachés.

4.2 – Espace vert principal :

Un grand espace vert nommé EV.1, de surface 747m², sera équipé d'un bassin ouvert de gestion des eaux pluviales dont les pentes seront traitées à 1/4.

Cet espace vert sera engazonné et planté.

4.3 – Bandes vertes :

Des bandes vertes seront aménagées ponctuellement en bordure des voies de circulations. Elles seront traitées en paillage de type grave décorative ou écorces et plantées de végétaux bas ou rampants.

5 – REPARTITION DES TRAVAUX COMMUNE - LOTISSEUR :

- **Travaux à la charge de la commune :**

Néant

- **Travaux à la charge du lotisseur :**

Tous les travaux prévus dans le cadre de ce programme des travaux et dans l'emprise du lotissement sont à la charge du lotisseur.